

sur le serment, en échange duquel on leur offrit la vie sauve. Elle firent simplement cette belle réponse :

— Notre conscience nous défend de le faire.

Ce refus est bien la principale cause de la condamnation qui frappa les quatre religieuses. La Sœur Supérieure comme "pieuse contre-révolutionnaire", royaliste, coupable d'avoir insulté les commissaires ; et les trois autres Sœurs simplement comme complices.

— *Deo Gratias !* s'écrièrent-elles avec élan.

La sentence était exécutable immédiatement. En conséquence, on leur coupa aussitôt les cheveux ; un huissier nommé André, qui ne pouvait réussir à leur faire abandonner leur chapelet, crut les rendre ridicules, le pauvre sot, en le leur mettant sur la tête comme une couronne, et elles furent ainsi conduites au dernier supplice. Avant de gravir les degrés de la guillotine, elles s'agenouillèrent, prièrent quelques instants, s'inclinant probablement sous l'absolution dernière que leur donnait par une lucarne un vieux capucin réfugié dans une maison voisine, et s'abandonnèrent au bourreau. La Sœur Supérieure vit tomber ses trois compagnes, les Sœurs Marie Lanel, Thérèse Fantou et Jeanne Gérard. Avant de mourir à son tour, elle s'écria au milieu d'un silence profond :

— Chrétiens, écoutez-moi. Nous sommes les dernières victimes. Demain la persécution aura cessé, l'échafaud sera détruit et les autels de Jésus se relèveront glorieux.

Puis cette humble et forte femme de soixante et onze ans alla rejoindre ses compagnes près du trône de Dieu.

Le surlendemain, 28 juin, la fortune de Lebon commença à décliner. Bientôt il était emprisonné, et, après plus d'un an de détention, il alla comme plusieurs autres pourvoyeurs de la guillotine, "éternuer dans le son". C'était bien son tour...

Les restes des quatre martyres furent jetés dans la chaux vive et enterrés au cimetière de Saint-Géry, où se trouve aujourd'hui la sépulture des Filles de la Charité.

LES ONZE URSULINES DE VALENCIENNES

Le couvent des Ursulines de Valenciennes était très florissant au début de la Révolution. Trente deux religieuses composaient la communauté. A leur tête était la Mère Marie-Clotil-

de Paillot, personne très douce, à la parole persuasive. Elle déclara en 1790 aux officiers municipaux, en son nom et au nom de ses compagnes "vouloir vivre et mourir dans l'état et la maison qu'elles ont choisis".

En 1792, obligées d'évacuer leur couvent et privées du droit d'enseigner, les Ursulines se réfugièrent chez leurs Sœurs de Mons, en Belgique, et y passèrent quatorze mois.

A cette époque, les troupes républicaines se battaient contre les Autrichiens, et Dumouriez remportait la victoire de Jemmapes. Mons fut pillé malgré les protestations de l'illustre général et le couvent des Ursulines dépouillé de tout, même des vases sacrés. En mars 1793, les Autrichiens reprenaient Mons et amélioraient leurs positions. Les Ursulines, qui n'avaient fui en Belgique que pour sauvegarder leur vocation religieuse, se hâtèrent de préparer leur retour à Valenciennes, qui s'effectua en novembre suivant, alors que la ville était gouvernée par une "junte" locale, sous le contrôle autrichien.

La victoire de Fleurus remportée par les troupes françaises faisaient présager la capitulation de Mons et celle de Valenciennes. Pendant les négociations, les Autrichiens essayèrent d'obtenir des conditions douces pour les prêtres, religieux et religieuses, mais ils échouèrent. Le 1er septembre, l'armée française rentrait à Valenciennes, et tout aussitôt la terreur s'y installait avec Jean-Baptiste Lacoste. Cependant, à cette date, Robespierre était déjà tombé et le reste du pays commençait à jouir d'un renouveau de paix intérieure.

Le jour même de l'entrée des Français, un commissaire se rendit chez les Ursulines et leur donna vingt-quatre heures pour évacuer la maison. Mère Clotilde en décida le plus grand nombre à fuir ; neuf refusèrent de se séparer de leur Supérieure ; quatre autres, arrêtées, furent ramenées au couvent devenu leur prison. Le total des religieuses incarcérées s'éleva à vingt-deux ; la Mère Supérieure en força une à s'évader ; onze devaient inscrire leurs noms par le martyre dans les fastes de l'Ordre : c'étaient, outre Mère Clotilde, les Mères Nathalie Vanot, Laurentine Prin, Ursule Bourla, Marie-Louise Ducret, Augustine Déjardin, Anne-Marie Erraux, Françoise Lacroix, Joséphine et Scholastique Leroux et Sœur Cordule Barré.

Le 15 octobre, ces onze religieuses se trouvaient réunies dans la prison commune ; elle se